



Organisation Arabe de l'éducation, de la culture et des Sciences(ALECSO)

Université Tunis EL Manar

Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.

Chaire ALECSO pour l'arbitrage commercial international (CAACI).

Avec le soutien de la Fondation Hans Seidel pour le Maghreb

Organisent un

Colloque International de Tunis

Le code de l'arbitrage : Trente ans après.

Les principes directeurs de l'arbitrage commercial international : Les constances variables ?

Sous –Direction scientifique de Mme la Professeure Najet Brahmi Zouaoui.

Hôtel El Mouradi Gammarth

Argumentaire :

1- Promulgué le 26 avril 1993, le code de l'arbitrage fêtera son 30^{ème} anniversaire le 26 avril 2023. Il aura atteint l'âge de la maturité. Il se plairait d'avoir généré une jurisprudence de plus en plus favorable à l'arbitrage d'une part et une doctrine qui se veut aujourd'hui affirmée et confirmée. Il regretterait cependant plusieurs lacunes et incohérences de son texte ainsi qu'un décalage de certaines de ses dispositions par rapport à l'évolution actuelle du droit de l'arbitrage. Ces réserves seraient d'autant plus justifiées que la commission nationale de réforme du code de l'arbitrage créée en 2016 par décret du Ministre de la Justice, a suspendu ses travaux et qu'aucune suite n'a été donnée à ce projet de réforme.

2- Pour les spécialistes de l'arbitrage, aussi bien théoriciens que praticiens, cet anniversaire du code serait l'occasion de soulever la question de savoir si l'arbitrage, surtout international, est toujours fidèle à ses principes de naguère ou s'en trouve-t-il un peu ou trop en décalage. L'interrogation serait si légitime que les principes de la liberté, de l'égalité, de la confidentialité et de l'efficacité répondent aujourd'hui d'une évolution plus ou moins importante. La liberté synonyme classique du fondement de l'arbitrage commercial international est en passe de céder la place à une véritable autonomie de l'arbitrage commercial international aujourd'hui envisagé comme la justice naturelle des opérateurs du commerce international. La confidentialité, traditionnellement présentée comme la caractéristique la plus recherchée des parties à l'arbitrage ; ne l'est plus aujourd'hui. Les nouvelles exigences de la transparence tiennent de nouveaux paramètres de réflexion sur la portée actuelle du principe de la confidentialité. Le principe de l'égalité des parties se voit lui aussi imposer des limites. L'impératif de lutter contre les manœuvres dilatoires justifierait aujourd'hui un pouvoir discrétionnaire des arbitres qui risque de briser le principe de l'égalité. Combinée, l'étude de ces différents principes permet de se prononcer sur l'efficacité en tant que vecteur de ces différents principes de l'arbitrage commercial international : Où on est-on au vrai ?

3- Aussi et pour faire état des différentes tendances actuelles du droit de l'arbitrage commercial envisagé sous l'angle de ses principes directeurs, ce colloque dédié au trentenaire du code tunisien de l'arbitrage, réunira sur une même tribune, des experts nationaux et internationaux du Droit de l'arbitrage. A l'approche nationale du thème du colloque, viendra s'ajouter une approche comparée. En sus, les analyses techniques et analytiques attendues dans le cadre de ce colloque, seront enrichies par une participation des professionnels et praticiens de l'arbitrage à dessein d'une meilleure vulgarisation des principes directeurs actuels du droit de l'arbitrage commercial international. Il offrira ainsi aux participants l'opportunité d'une formation spécialisée en la matière.

Direction scientifique : **Mme la Professeure Najet BRAHMI-ZOUAOUI**

Comité d'organisation : **Mme Hanène TURKI et Mme Neila BARKALLAH-BOUGHAMMOURA**

Avec la collaboration des étudiants chercheurs :

Fatma TLILI, Oumaima HAMRAOUI, Houcem AHMED

Professeurs intervenants de l'Université Tunisienne :

-Pr. Mohamed Kamel CHARFEDDINE ; Professeur Émérite à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.

-Pr. Nadhir BEN AMMOU, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.

- Pr. **Noureddine GARA**, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.
- Pr. **Lotfi CHEDLY**, Professeur Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.
- Pr. **Najet BRAHMI-ZOUAOU**, Professeure à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.
- Pr. **Sami JERBI**, Professeur Émérite à la faculté de Droit de Sfax.
- Pr. **Besma ARFAOUI**, Maitre de Conférence IHEC de Carthage.
- Monsieur Moncef KCHAOU** : Premier Président de la Cour de Cassation.
- Mr Issam YAHYAOU** : Magistrat, Président de la Chambre Commerciale, TPI de Tunis.

Professeurs et experts invités du Colloque de l'étranger :

- Pr. **Eric LOQUIN**, Université de Franche-Comté.
- Pr. **Philippe DELEBECQUE** : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Pr. **Ahmed MAHIOU**, Université d'Alger.
- Pr **Denis MOURALIS** : Université Aix-Marseille.
- Me. Philippe LE BOULANGER**, Avocat au Barreau de Paris, Arbitre international.
- Pr. **Filali OSMAN**, Université de Franche-Comté, CRFJC.
- Dr Gaston KENFACK DOUJANI** : Magistrat, Président de la 49^{ème} session de la CNUDCI, Président de l'APAA- Ancien membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Membre du Conseil d'Administration de l'IFCAI et du CRICA.
- Dr Ilène CHOUKRI**, Chargée d'enseignement à l'Université Paris2 Assas-Panthéon, Avocate au Barreau de Paris.
- **Pr. Ramses AKONO ADAM**, Université de Ngaoundere, Cameroun.
- Monsieur Arnau TUIG-TIEMBLO**, Secrétaire général de la Chambre arbitrale internationale de Paris.
- Dr Sylvie BEBOHI-EBONGO**, Avocate au Barreau de Paris.

Présidents des séances :

- Pr. **Ahmed MAHIOU**, Université d'Alger et université d' Aix en Provence.
- Pr. **Sami BOSTANGI**, Université Tunis Tunis El Manar
- Pr **Hatem ROUATBI**, Université Tunis Tunis El Manar
- Pr. **Abdelwaheb REBAI**, Université de Carthage.

Modérateur des débats :

- Pr. **Ahmed MAHIOU**, Université d'Alger.1, et université d'Aix en Provence.

Programme :

Mercredi 26 avril 2023

9h30-10h00 : Séance inaugurale :

Propos d'ouverture :

-*Mme Najet BRAHMI -ZOUAOUI*, Directrice scientifique du colloque et titulaire de la Chaire ALECSO pour l'Arbitrage Commercial International.

-*Pr. Mustapha BELTAIEF*, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.

-*Pr. Moez CHAFRA*, Président de l'Université de Tunis El Manar.

-*Mr Moncef Kchaou* : Premier Président de la Cour de cassation.

-*Me Hateme Mziou*, Bâtonnier de l'ordre national des avocats de Tunisie.

-*Son Excellence Mr Mohamed OUELD OMAR*, Directeur général de l'organisation arabe de la culture, de l'éducation et des Sciences.

-*Mme UTA STASCHEWSKI*, Déléguée régionale Fondation Hans Seidel.

Première séance : La liberté : Quelles limites ?

Présidée par Mr le Professeur Ahmed MAHIOU

10h-10h20 : Rapport introductif, *Pr. Noureddine GARA*, Professeur à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis,

10h20-10h40 : L'utilité de l'amicable composition, *Pr. Eric LOQUIN*, Professeur à la faculté de Droit de Dijon.

10h40-11h : La liberté contractuelle dans l'arbitrage international et spécialement dans l'arbitrage maritime, *Pr. Philippe DELEBEQUE*, Professeur à l'université Paris1, Panthéon-Sorbonne.

Pause-café :11h-11h20

Deuxième séance : La confidentialité de l'arbitrage : Où on est-on ?

Présidée par Mr. le Professeur Sami BOSTANGI :

11h20-11h40 : L'arbitrage international est-il confidentiel ? *Pr. Denis MOURALIS*, Professeur à l'Université Aix-Marseille.

11h40-12h : La confidentialité de l'arbitrage dans la pratique arbitrale tunisienne, *Mr. Moncef KCHAOU*, Premier Président de la Cour de cassation.

12h-12h20 : La confidentialité dans l'arbitrage, *Mr. Issam YAHYAOUI*, Magistrat Président de la Chambre Commerciale, TPI de Tunis.

12h20-12h40 : Confidentialité, transparence et outils technologiques dans l'arbitrage : Rupture ou gage de la confiance ? *Maitre Ilène CHOUKRI*, Avocate au barreau de Paris, Chargée de cours à l'Université Paris 2.

12H40-13H Débats.

13h Fin des travaux

Jeudi 27 avril 2023

Première séance : L'égalité de traitement des parties à l'arbitrage international

Présidée par Mr. le Professeur Hatem ROUATBI

9h-9h20 : Droit de la défense et arbitrage international, *Pr. Mohamed Kamel CHARFEDDINE*, Professeur Émérite à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.

9h20-9h40 : Le pénal tient-il le procès arbitral en l'état ? *Pr. Nadhir BEN AMMOU*, Professeur à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.

9h40-10h : L'obligation de révélation de l'arbitre en droit OHADA, *Pr. Ramses AKONO ADAM*, Professeur Agrégé à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Ngaoundéré au Cameroun, Chef de Département de droit des affaires et de l'Entreprise

10h-10h20 : Débats

10h20-10h40 : Pause-café

Deuxième séance : L'efficacité de l'arbitrage : temps, coût et pratiques

Présidée par Mr. le Professeur Ahmed MAHIOU

10h40-11h : La procédure d'arbitrage rapide : contribution à la promotion des MARDS en matière d'arbitrage corporatif, *Pr Filali OSMAN*, Professeur à l'Université de Franche-Comté, CRFJC et *Mr. Arnau PUIG-TIEMBLO*, Secrétaire général de la chambre arbitrale internationale de Paris.

11h-11h20 : Efficacité et compétence arbitrale internationale : Le paradoxe du code de l'arbitrage, *Pr. Lotfi CHEDLY*, Professeur Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

11h20-11h40 : L'arbitrage frauduleux, *Pr. Sami JERBI*, Professeur Émérite à la faculté de Droit de Sfax

11h40-12h : L'évolution du droit français de l'arbitrage en matière de contrôle de l'ordre public, *Me Philippe LE BOULANGER*, Avocat au Barreau de Paris, Arbitre international.

12h-12h20 : L'efficacité dans l'arbitrage OHADA, *Me Sylvie BEBOHI-EBONGO*, Avocate au barreau de Paris.

12h20-13h : Débats animés par le Professeur Ahmed MAHIOU.

13h-Fin des travaux de la matinée.

Troisième séance : La proportionnalité au service de l'efficacité ?

Présidée par Mr. le Professeur Abdelwaheb REBAI

14h-14h20 : Le principe de proportionnalité appliqué à l'arbitrage commercial international : Par-delà les remous, **Mme Besma ARFAOUI**, Maître de conférences à l'IHEC de Carthage.

14h20-14h40 : La proportionnalité dans l'arbitrage OHADA, *M. Gaston KENFACK DOUAJNI*, Président de la 49^{ème} session de la CNUDCI.

14h40-15h : **Rapport de synthèse**, *Pr. Najet BRAHMI-ZOUAOUI*, Professeure à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis.

15h00 : *Cérémonie de clôture des travaux du colloque.*

16h : *Fin des travaux du colloque*